

Interpellation présentée par le député :
M. Guillaume Barazzone

Date de dépôt : 17 juin 2010

Interpellation urgente écrite

Nouvelle grille-horaire du CO : en finir avec le tabou des 32 heures !

Mesdames et
Messieurs les députés,

A l'heure où le projet de nouvelle grille-horaire du CO laisse apparaître une réduction dommageable des dotations horaires de certaines disciplines, on est en droit de s'interroger sur l'application de l'actuelle grille-horaire et sur les perspectives d'avenir.

Quelle est la situation actuelle ? Le nombre d'heures prévu pour chaque discipline à la grille-horaire est-il réellement respecté au cycle d'orientation ? Rien n'est moins sûr ! La réalité du terrain aurait plutôt tendance à démentir le contraire. Il s'avère que, dans tous les établissements du CO et tout au long de l'année scolaire, un certain nombre de cours d'information générale (éducation routière, information santé, etc. dont l'utilité n'est ici pas remise en question) viennent amputer un certain nombre d'heures prévues à l'horaire. De même, et bien que nous ne remettons pas en cause l'utilité des évaluations communes, un nombre croissant d'épreuves communes (langues, mathématiques et biologie), programmées en fin de matinée, ont pour conséquence de priver les élèves et les enseignants d'autres disciplines de très nombreuses heures de cours ; tout particulièrement en troisième période. En y ajoutant les heures utilisées pour la programmation de spectacles, il n'est ainsi pas rare que certains élèves et enseignants « perdent » le quart des heures prévues à l'horaire entre Pâques et la mi-juin ! A cela s'ajoute le fait que certains établissements planifient encore les conseils de première et deuxième période sur des heures d'enseignement.

Dès lors, on peut se demander si les réflexions en cours sur la nouvelle grille-horaire ne devraient pas prendre en compte cette problématique et prévoir davantage d'heures à l'horaire des élèves et des maîtres. Ne pourrait-on pas, par exemple, prévoir des heures de cours supplémentaire lorsque cela s'avère nécessaire pour les épreuves communes, les conseils, les cours d'information générale ou les spectacles. Dans le cadre de la nouvelle organisation du CO, celles-ci pourraient également être utilisées pour le dispositif de passerelles et les mesures de soutien. Une telle solution permettrait de garantir que les dotations horaires prévues pour chaque discipline dans la grille-horaire soient réellement respectées !

Par ailleurs, alors que l'on s'apprête à supprimer des heures de sciences humaines au profit d'autres domaines d'enseignement, qui ont également leur importance, ne serait-il pas opportun de faire sauter le verrou des 32 heures ? Notre parlement vient d'adopter massivement le contreprojet à l'IN 141, qui prévoit le principe d'un accueil à journée continue des élèves, y compris au CO. Cela impliquera de trouver des occupations pour nos adolescents hors des heures scolaires, de prévoir des infrastructures et de mettre sur pied un partenariat. Considérant le coût que cela impliquera, ne vaudrait-il pas la peine d'envisager d'abord d'augmenter le nombre d'heures à la grille-horaire ?

Considérant ce qui précède, ma question est la suivante : a-t-on évalué la part des heures d'enseignement, prévues à la grille-horaire, réellement dispensées et a-t-on envisagé, d'une façon ou d'une autre, une augmentation du total des heures prévues dans la future grille-horaire ?